

Résumé du rapport annuel de performance 2023 du plan stratégique wallon de la PAC à l'attention des citoyens

Ce rapport illustre les progrès accomplis par les autorités wallonnes dans la mise en œuvre du Plan Stratégique Wallon de la Politique Agricole Commune (PSwPAC) pour l'année financière (AF) 2023 et évalue également, de manière prévisionnelle, la performance pour l'AF 2024.

Sur base de l'architecture verte, la Wallonie a conceptualisé les interventions comme des pièces pouvant s'imbriquer les unes dans les autres, un montage qui n'était pas aisément lisible pour les agriculteurs. Grâce à des actions de communication ciblées, à des programmes de formation destinés au public concerné et aux structures de conseil, à la création d'un simulateur d'aides, ainsi qu'à la tenue de réunions de travail avec les parties prenantes et à la publication d'articles de presse, chaque bénéficiaire a pu recevoir l'information nécessaire. Toutefois, malgré la multiplication des canaux d'information, celle-ci est parvenue tardivement aux agriculteurs.

Le présent rapport montre que le niveau d'ambition fixé pour chaque Objectif Stratégique et transversal a été globalement atteint ou est en voie d'être atteint pour l'AF 2024. Cependant, la seule intervention ayant généré des paiements au cours de l'exercice financier 2023 est l'intervention sectorielle dédiée à l'apiculture. En ce qui concerne les autres interventions, les analyses présentées dans ce rapport sont donc basées sur les déclarations des agriculteurs pour la campagne 2023, sur les projets sélectionnés, ou sont issues des premières tranches de paiements effectuées après le 15 octobre 2023, soit durant l'AF 2024.

En vue d'une mise en œuvre dès 2024, une révision du plan a été négociée et approuvée par les partenaires internes et externes ainsi que par la Commission qui a adopté la version 2 du PSwPAC le 19 décembre 2023. Cette révision englobe des ajustements visant à résoudre les difficultés d'implémentation rencontrées dans certaines interventions (par exemple, en matière de réduction des intrants dans l'agriculture) ou par rapport à l'applicabilité de certaines BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales), à résoudre les incompatibilités avec la réglementation européenne (comptabilisation des MAEC (Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques) en BCAE 8), ainsi qu'à apporter les clarifications nécessaires afin d'assurer une meilleure adhésion aux interventions.

Ce rapport offre au lecteur une analyse, à la fois qualitative et quantitative, quand cela s'avère possible, de chaque Objectif Stratégique (OS) et de chaque indicateur de type R (indicateur de résultat). Cependant, il est important de noter que, dans la section qualitative, des renvois entre objectifs stratégiques ont été incorporés. Cette approche vise à éviter la redondance d'informations tout en respectant les normes techniques imposées par la Commission à tous les États membres. Ainsi, si un indicateur de type R est présent à la fois dans l'OS1 et l'OS2, un renvoi vers l'OS1 sera effectué dans l'OS2. Cette démarche garantit une présentation cohérente et conforme aux standards édictés par la Commission.

Finalement, une section porte sur les aspects horizontaux de la mise en œuvre du Plan. Outre la mention des réunions du Comité de suivi organisées, des appels à projets déjà lancés et des efforts réalisés en matière de communication, il est important de mentionner que le réseau wallon PAC a été désigné fin 2023 et qu'il débutera ses activités en 2024 dont notamment l'élaboration d'une plateforme AKIS. Un plan d'évaluation du PSwPAC, qui planifie l'ensemble des activités d'évaluation qui seront effectuées durant la période, établit une

cartographie des acteurs impliqués, identifie aussi bien les ressources disponibles que les besoins en la matière, et décrit les activités prévues de communication et d'appropriation des constats est en cours d'élaboration en collaboration avec les parties prenantes.

Malgré l'approbation tardive du plan en décembre 2022, les efforts déployés par la Wallonie pour mettre en œuvre le PSwPAC, tant au niveau de l'administration que des bénéficiaires, semblent globalement porter leurs fruits en termes d'engagements dans les différentes interventions. Cependant, il est important de noter que les retours du secteur sur la mise en œuvre du PSwPAC ne sont pas pour autant tous positifs. Les agriculteurs mentionnent en particulier les lourdeurs administratives exigées par la PAC et la rigidité des dates fixées dans les différentes interventions dans un contexte de conditions météorologiques de plus en plus aléatoires en raison du changement climatique. Les modifications du Plan introduites en septembre 2023 ont tenté d'apporter quelques solutions dans le respect du prescrit européen mais nul doute que des adaptations seront encore nécessaires en cours de période pour améliorer la performance du Plan et ses conditions de mise en œuvre. Dans ce cadre, outre le dialogue permanent avec l'ensemble des parties prenantes, le travail du réseau wallon PAC ainsi que les résultats des évaluations qui seront menées en cours de période conformément au Plan d'évaluation seront particulièrement utiles.